



**Centre Météorologique  
de GUADELOUPE**

**Niveau de vigilance : ORANGE  
Danger : Cyclone**

**Bulletin de suivi n°7 pour la Guadeloupe  
Episode n°12-GD**

Emis le : mardi 11 septembre 2018 à 17h20 légales (soit 21:20 UTC)  
Par : Centre Météorologique de Guadeloupe  
Date et heure du prochain bulletin : Ce jour mardi 11 septembre vers 23h légales.

**Début d'événement** : Mercredi 12 septembre 2018 à 17h légales.  
**Fin d'événement estimée** : Vendredi 14 septembre 2018 à 17h légales.

**Situation actuelle :**

**Tempête tropicale forte ISAAC**

**Position estimée** le 11-09-2018 à 21 UTC : 14.6 N 51.3 W

**Distance de la Guadeloupe au centre du phénomène** : 1109 km

**Déplacement** : ouest 270 degrés à 28km/h - **Pression au centre** : 996 hPa

**Vent max sur 1 mn** : 60 nœuds **Rafales** : 75 nœuds

**Prévisions :**

**ISAAC continue de se rapprocher de nos côtes et constitue une menace pour l'Arc des petites Antilles qu'il devrait aborder entre mercredi et jeudi au stade de tempête tropicale forte.**

L'incertitude sur les prévisions de trajectoire et d'intensité de ce phénomène cyclonique reste supérieure à la normale.

Il n'est donc possible actuellement de préciser explicitement les territoires les plus menacés; même si une probabilité plus grande concerne la zone située entre Martinique et Guadeloupe.

Il faut s'attendre à une nette dégradation des conditions météorologiques à partir de la journée de mercredi et persistant jeudi. Les cumuls peuvent atteindre 150 à 250 mm.

Le vent souffle en moyenne à 100 km/h et les rafales peuvent atteindre 150 km/h.

La mer de son côté devient forte à très forte avec des vagues de 4 à 6 m.

**Nous vous invitons donc à vous tenir régulièrement informés de l'évolution d'ISAAC.**

**Données observées :**

Sans objet.

**Mesures individuelles de comportement préconisées par la préfecture :**

**VIGILANCE ORANGE CYCLONE : SOYEZ TRES VIGILANTS!**

OMI1 : Écouter les bulletins météo et les consignes diffusées (internet, kiosque, radio et télévision).

OMI2 : Préparer les habitations :

1) Consolidation,

- 2) Protection des ouvertures,
  - 3) Mise à l'abri et hors d'eau des objets personnels et documents,
  - 4) Organisation du stockage de nourriture et matériel divers...,
  - 5) Déconnexion des systèmes de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protection des réservoirs le cas échéant.
- OMI3 : Protéger les embarcations nautiques.  
OMI4 : Effectuer les derniers achats pour acquérir une autonomie de plusieurs jours.  
OMI5 : Faire le plein de carburant de votre véhicule.  
OMI6 : Prévoir une somme d'argent liquide pour pourvoir acheter des denrées de 1ère nécessité.  
OMI7 : Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables dans les commerces et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, installations aériennes et échafaudage...).
- OMI8 : Mettre à l'abri les troupeaux, cheptels et animaux de ferme.